



Municipalité de Pointe-des-Cascades

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière triennal pour les années 2021-2022-2023

AVIS EST DONNÉ par le soussigné:

QUE, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle d'évaluation foncière triennal pour les années 2021-2022-2023 de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, préparé par « Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc. » a été déposé au bureau municipal le 11 septembre 2020, lequel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, située au 105, chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades, aux heures régulières de bureau soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable une demande de révision prévue par la Section 1 du Chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2021;
- Être déposée ou postée par courrier recommandé à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, 280, boulevard Harwood, Vaudreuil Dorion, J7V 1Y5;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse précitée;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

QUE les renseignements seront décrits au verso de votre compte de taxes foncières 2021.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce dix-septième jour de septembre 2020.

Éric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-
trésorier



Municipalité de Pointe-des-Cascades

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 septembre 2020, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 septembre 2020.

Éric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-
trésorier